

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 3

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BILLET DU PRÉSIDENT

C'est une vieille tradition, le troisième samedi du mois de mars se tient régulièrement à Lausanne l'assemblée des délégués de notre Société romande d'apiculture. C'est l'occasion de présenter les bilans, de rendre des comptes, mais surtout de rencontrer les anciens, les collègues des autres cantons et de partager le repas avec eux en buvant le verre de l'amitié.

Cette année la partie administrative est une nouvelle fois importante, mais avec ta collaboration, nous ferons tout pour travailler rapidement sans nous perdre dans les détails, pour discuter des problèmes qui nous intéressent avec les représentants de la police sanitaire, du Liebefeld et nos invités.

Ainsi, après avoir contrôlé les pouvoirs, désigné les scrutateurs, nous adopterons le procès-verbal de notre dernière assemblée des délégués. Nous examinerons ensuite les comptes et le rapport de vérification ainsi que le budget 1989.

L'exercice 1988 boucle dans de bonnes conditions, le budget 1989 présente un léger déficit. Cette situation découle, entre autres causes, d'une réduction importante du nombre de membres de notre société. Par ailleurs, conformément aux documents publiés, l'adaptation des assurances, les honoraires et les indemnités journalières du comité central et des commissions que nous proposons, de même que le journal nouvelle formule, alourdissent également les charges. Cette situation n'a rien d'exceptionnel, pour autant que nous poursuivions les buts que nous nous sommes fixés.

Mon ami de la SAR, j'ai appris que la décision t'appartient et que les membres du comité central ne sont que tes laquais. Si, toutefois, tu leur témoignes un peu de confiance, tu peux te rallier à leurs propositions. Ainsi, peut-être approuveras-tu les honoraires et les indemnités journalières du comité central et des commissions. Nous te suggérons également de donner au comité la compétence d'engager des dépenses uniques d'un montant maximum de 5000 francs. L'expérience a en effet démontré qu'il pourrait s'avérer utile de disposer parfois d'une étude particulière, voire d'un avis de droit ou des conseils d'un expert pour réagir rapidement dans une situation délicate. Dans ce contexte, l'intention du comité central n'est pas d'usurper des pouvoirs, mais d'être assuré de pouvoir agir correctement et de s'informer à la bonne source.

Si tu acceptes cette proposition, l'article 33, 1^{er} alinéa, devra être complété, *in fine*, par «La compétence financière extra-budgétaire du comité est limitée à Fr. 5000.— par année.»

Nous prendrons également connaissance des résultats du concours des ruchers et nous aurons l'occasion de remettre au brillant lauréat la magnifique médaille de vermeille.

Il s'agira ensuite de renouveler les mandats de MM. Jean-Paul Cochard, Albert Thiévent et Robert Fauchère au comité central et d'élire un membre présenté par la Fédération neuchâteloise en remplacement de ton serviteur, qui rend son tablier pour se consacrer désormais à sa famille, injustement négligée durant ces nombreuses années consacrées aux instances apicoles. Je n'ai pas besoin d'être chaperonné par d'anciens sacristains, je suis capable de m'assumer tout seul et pour moi l'action l'emporte sur l'observation. J'adresse dès lors tous mes vœux au prochain président en lui souhaitant bon vent, pour le plus grand bien de la SAR.

Après avoir discuté les vœux des sections et pris acte des propositions individuelles, le Dr Flury, chef de la section apicole du Liebefeld, un représentant des inspecteurs des ruchers et nos invités disposeront je l'espère d'un peu de temps pour nous entretenir des problèmes qui nous intéressent, et parmi ceux-ci, bien entendu, le varroa.

Eh bien, mon ami de la SAR, j'espère que le comité obtiendra ce qu'il demande, que toi tu recevras les renseignements que tu désires et que les problèmes qui t'intéressent seront abordés. Quelle que soit la situation, au premier coup de 13 h. nous attaquerons le repas et la véritable rencontre de la SAR, faite d'amitié véritable et de bonne humeur, commencera. Longue vie à la SAR!

A. Rosselet

Menu de l'assemblée des délégués

Potage Paysanne



Rôti de porc aux champignons

Pommes de terre au lait

Salade mimosa



Flan caramel ou fromage de Gruyère

(Fr. 31.- par personne, service et café à discrétion compris,
boissons non comprises)